

— Promesse d'hypothèque de premier rang sur l'immeuble à construire, cette hypothèque devant être inscrite aux frais de la société dès que le terrain destiné à la construction aura été immatriculé et cédé à la S.N.I.E.M.

— Engagement par les associés de faire immatriculer tous les immeubles qu'ils possèdent et d'autoriser l'Administration à faire inscrire à leurs frais une hypothèque de premier rang sur chacun d'eux.

Art. 3. — La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Nouakchott, le 13 juillet 1960.

Pour le Premier Ministre absent :
Le Ministre chargé de l'intérim,
Bâ Mamadou SAMBA.

N° 60-129. — Loi portant remaniement du budget de l'exercice 1960.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté

Le Premier Ministre promulgue la loi dont la teneur suit

Article premier. — Des crédits supplémentaires d'un montant de trois cent trois millions quatre cent dix sept mille francs (303.417.000 frs) sont ouverts au budget de fonctionnement de l'exercice 1960 aux rubriques budgétaires suivantes :

CHAPITRE 1-1 — Dette publique .

Art. 6 — Apurement du passif des exercices antérieurs 14.600.000

CHAPITRE 2-1 — Assemblée Nationale (Personnel)

Art. 1 — Hôtel et logement 144.000 144.000

CHAPITRE 2-2 — Assemblée Nationale (Matériel)

Art. 1 — Hôtel et logement 900.000
Art. 2 — Secrétariat et services .. 1.500.000
Art. 3 — Frais de transport 1.425.000
Art. 4 — Entretien d'immeubles, ameublement 800.000
Art. 5 — Achat moyens de transport 2.075.000 6.700.000

CHAPITRE 3-1 Gouvernement (Personnel)

Art. 1 — Cabinet civil 1.514.000
Art. 8 — Délégations 575.000 2.089.000

CHAPITRE 3-2 — Gouvernement (Matériel)

Art. 2 — Cabinet civil 3.350.000
Art. 3 — Cabinet militaire Réseau R.A.C. 300.000
Art. 8 — Délégations 2.834.000
Art. 9 — Entretien des immeubles 300.000
Art. 10 — Achat moyens de transport 1.250.000 8.034.000

CHAPITRE 3-3 — Affaires Intérieures (Personnel)

Art. 3 — Direction des Affaires Intérieures 712.000
Art. 5 — Administration générale des Cercles 6.780.000 7.492.000

CHAPITRE 3-4 — Affaires Intérieures (Matériel)

Art. 3 — Direction des Affaires Intérieures 200.000
Art. 4 bis — Dépenses de maintien de l'ordre pour la Gendarmerie et les Forces Armées 5.000.000
Art. 5 — Administration générale des cercles 1.190.000
Art. 7 — Dépenses politiques 2.000.000
Art. 8 — Frais de transport 1.450.000
Art. 9 — Entretien des immeubles ameublement 2.860.000 12.700.000

CHAPITRE 4-5 — Juridiction de droit moderne (Personnel)

Art. 2 — Justices de Paix 1.080.000

CHAPITRE 5-6 — Unités de police nomade

Art. 1 — Unité de police nomade 22.800.000

CHAPITRE 6-2 — Direction des Finances (Matériel)

Art. 5 — Entretien des immeubles, ameublement 800.000
Art. 6 — Achat moyen de transport 500.000 1.300.000

CHAPITRE 6-6 — Direction des Douanes (Matériel)

Art. 3 — Entretien des immeubles 300.000

CHAPITRE 8-5 — Génie Rural (Personnel)

Art. 1 — Direction du Service 3.700.000

CHAPITRE 8-6 — Génie Rural (Matériel)

Art. 3 — Génie Rural 1.359.000

CHAPITRE 8-7 — Service des Eaux et Forêts (Personnel)

Art. 2 — Inspection 200.000

CHAPITRE 8-8 — Service des Eaux et Forêts (Matériel)

Art. 6 — Achat de moyen de transport 250.000

CHAPITRE 8-9 — Service de l'Élevage

Art. 4 — Indemnités pour frais de déplacement 1.400.000

CHAPITRE 8-11 — Ministère du Commerce

Art. 2 — Cabinet 120.000

CHAPITRE 9-1 — Ministère des T. P. (Personnel)

Art. 2 — Cabinet 120.000

Art. 3 — Direction des T. P.	15.464.000	
Art. 5 bis — Inscription Maritime	419.000	
Art. 6 — Indemnités tournées et missions (Inscription Maritime)	500.000	16.503.000
CHAPITRE 9-2 — <i>Ministère des T.P.</i> (Matériel)		
Art. 3 — Direction des T.P.	350.000	
Art. 5 bis — Inscription Maritime	1.010.000	
Art. 8 — Achat moyen de transport	1.450.000	2.810.000
CHAPITRE 9-7 <i>Aéronautique Civile</i> (Personnel)		
Art. 1 — Aéronautique Civile	1.610.000	
CHAPITRE 9-8 — <i>Aéronautique Civile</i> (Matériel)		
Art. 1 — Aéronautique Civile	4.870.000	
CHAPITRE 9-9 — <i>Ministère du Plan</i> (Personnel)		
Art. 4 — Service de la Statistique	384.000	
CHAPITRE 9-10 — <i>Ministère du Plan</i> (Matériel)		
Art. 5 — Comité du Tourisme	500.000	
CHAPITRE 9-13 — <i>Direction du Plan</i> (Personnel)		
Art. 1 — Plan	366.000	
CHAPITRE 10-1 — <i>Ministère de l'Education de la Jeunesse et de l'Information</i> (Personnel)		
Art. 3 — Inspection d'Académie ..	851.000	
Art. 4 — Inspection d'Arabe	1.700.000	
Art. 5 — Lycée de Nouakchott ..	970.000	
Art. 6 — Collège de Rosso	3.836.000	
Art. 7 — Enseignement primaire	14.018.000	
Art. 8 — Enseignement de l'Arabe	27.000.000	
Art. 12 — Dépenses d'exercice clos	5.100.000	53.475.000
CHAPITRE 10-2 — <i>Ministère de l'Education de la Jeunesse et de l'Information</i> (Matériel)		
Art. 5 — Lycée de Nouakchott ..	1.769.000	
Art. 6 — Collège de Rosso	3.645.000	
Art. 7 — Enseignement primaire	2.197.000	
Art. 9 — Jeunesse et Sports	500.000	
Art. 10 — Bourses	550.000	
Art. 11 — Frais de transport	2.150.000	
Art. 12 — Entretien des immeubles, ameublement	25.600.000	
Art. 13 — Achat moyen de transport	1.580.000	37.991.000
CHAPITRE 10-4 — <i>Service de l'Information</i> (Matériel)		
Art. 1 — Information	7.250.000	

CHAPITRE 10-5 — *Ministère de la Santé* (Personnel)

Art. 3 — Direction	366.000	
Art. 5 — Circonscriptions	455.000	821.000

CHAPITRE 10-6 — *Ministère de la Santé* (Matériel)

Art. 3 — Direction	200.000	
Art. 9 — Entretien des immeubles	910.000	
Art. 10 — Moyens de transport ..	375.000	1.485.000

CHAPITRE 12-2 — *Exploitations Industrielles*

Art. 2 bis — Régie des eaux de Nouakchott	10.800.000	
---	------------	--

CHAPITRE 13-1 — *Dépenses communes et diverses*

Art. 3 — Entretien des stagiaires	3.400.000	
Art. 4 — Mission d'Assistance technique	2.000.000	5.400.000

CHAPITRE 13-2 — *Dépenses communes de matériel capitale*

Art. 5 — Location de logements ..	5.000.000	
Art. 9 — Transport par air matériel et personnel	10.000.000	20.000.000

CHAPITRE 13-3 — *Dépenses diverses*

Art. 1 — Indemnités de déplacement de notables, jeunes et étudiants.....	3.375.000	
--	-----------	--

CHAPITRE 14-1 — *Entretien des immeubles*

Art. 1 — Entretien des immeubles	8.500.000	
--	-----------	--

CHAPITRE 15-1 — *Contributions aux dépenses de fonctionnement des collectivités publiques.*

Art. 3 — Contributions au budget de la Communauté	3.741.000	
Art. 5 bis — Contributions aux dépenses de l'A.S.E.C.N.A.....	17.000.000	20.741.000

CHAPITRE 15-2 — *Contributions aux régies et exploitations concédées*

Art. 1 — Contribution aux exploitations concédées	5.310.000	
Art. 2 — Déficit des Postes et Télécommunications	8.628.000	15.938.000

CHAPITRE 17-1 — *Subventions à des collectivités et organismes publics*

Art. 2 — Subventions à des œuvres privées.....	700.000	
--	---------	--

CHAPITRE 17-4 — *Secours*

Art. 1 — Transport et rapatriement	1.500.000	
Art. 2 — Secours.....	4.630.000	
Art. 3 — Dépenses d'exercice clos	1.500.000	7.630.000
Total des crédits ouverts		13.034.170.000

Art. 2 — Les crédits supplémentaires ouverts à l'article premier ci-dessus sont gagés :

1° à concurrence de 225.797.000
par un prélèvement sur la Caisse de Réserve qui sera pris en recette au budget de fonctionnement chapitre 15-01, article 1.

2° à concurrence de 10.800.000
par une inscription de recette nouvelle au chapitre 7-01, article 2 bis « Régie des eaux de Nouakchott ».

3° à concurrence de 66.820.000
par des annulations de crédits aux rubriques budgétaires suivantes :

CHAPITRE 2-1 — *Assemblée Nationale* (Personnel)

Art. 2 — Secrétariat et Services 2.083.000

CHAPITRE 4-3 — *Juridictions de droit musulman* (Personnel)

Art. 1 — Tribunaux musulmans.. 4.000.000

Art. 2 — Tribunaux coutumiers.. 2.000.000 6.000.000

CHAPITRE 4-4 — *Juridictions de droit musulman* (Matériel)

Art. 4 — Entretien des immeubles 3.000.000

CHAPITRE 4-5 — *Juridictions de droit moderne* (Personnel)

Art. 1 — Juridictions de Nouakchott 1.000.000

CHAPITRE 5-3 — *Police* (Personnel)

Art. 1 — Services de Police 1.000.000

CHAPITRE 5-4 — *Police* (Matériel)

Art. 2 — Surveillance des eaux 475.000

CHAPITRE 5-5 — *Unités de police nomade* (Personnel)

Art. 1 — Unités de police nomade 22.800.000

CHAPITRE 8-3 — *Agriculture* (Personnel)

Art. 2 — Secteur Agricole 2.000.000

CHAPITRE 8-5 — *Génie Rural* (Personnel)

Art. 2 — Secteurs du Génie Rural 3.689.000

CHAPITRE 8-6 — *Génie Rural* (Matériel)

Art. 2 — Secteurs du Génie Rural 350.000

Art. 3 — Frais de transport 1.300.000

Art. 5 — Achat moyens de transport 1.000.000 2.650.000

CHAPITRE 8-9 — *Elevage* (Personnel)

Art. 2 — Circonscriptions 2.000.000

CHAPITRE 9-3 — *Hydraulique* (Personnel)

Art. 1 — Hydraulique 10.250.000

CHAPITRE 10-9 — *Inspection du Travail* (Personnel)

Art. 4 — Formation professionnelle..... 3.000.000

CHAPITRE 10-10 — *Inspection du Travail* (Matériel)

Art. 5 — Formation professionnelle 2.000.000

CHAPITRE 17-1 — *Subventions*

Art. 1 — Subventions 1.293.000

66.820.000

Art. 3 — Les crédits supplémentaires ci-après d'un montant de cinquante deux millions six cent cinquante neuf mille francs (52.659.000 frs) sont ouverts au budget d'Équipement exercice 1960.

CHAPITRE II. — *Travaux d'infrastructure.*

Art. 1 — Urbanisme et aménagement Capitale 15.709.000

Art. 5 — Hydraulique..... 3.800.000 19.509.000

CHAPITRE III — *Constructions de bâtiments et logements*

Art. 1 — Bâtiments pour service.. 4.120.000

Art. 2 — Logements pour service .. 9.880.000 14.000.000

CHAPITRE IV — *Acquisition d'immeubles*

Art. 2 — pour logements 2.000.000

CHAPITRE VIII — *Contributions*

Art. 1 — FERDES 17.150.000

52.659.000

Art. 4 — Les crédits ouverts à l'art. 3 ci-dessus sont gagés :

1° pour 15.709.000
par une subvention de la République Française, prise en recette au budget d'équipement, chapitre III, article 2.

2° pour 36.950.000 52.659.000

par un prélèvement de la Caisse de Réserve, pris en recette au budget d'équipement, chapitre III, article 1.

Fait à Nouakchott, le 23 juillet 1960.

Le Premier Ministre,
MOKTAR OULD DADDAH.

Le Ministre des Finances :
M. COMPAGNET.